

DEPARTEMENT
DE LA SEINE SAINT DENIS

ARRONDISSEMENT
DE BOBIGNY

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté - Egalité -Fraternité

COMMUNE DES LILAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 8 décembre 2021

Le nombre de Conseillers
Municipaux en exercice
est de 35

L'an deux mille vingt et un, le huit décembre à dix-neuf heures.

Le Conseil municipal de la Commune des Lilas, légalement convoqué le deux décembre deux mille vingt et un, s'est assemblé au gymnase Liberté sous la présidence de Monsieur Lionel BENHAROUS, Maire.

OBJET

TARIFS POUR LES
CLASSES DE
DECOUVERTE,
SEJOURS ET
NUITEES

PRESENTS :

Lionel BENHAROUS, Sander CISINSKI, Christophe PAQUIS, Nathalie BETEMPS, Daniel GUIRAUD, Moussou NIANG, Guillaume LAFEUILLE, Valérie LEBAS, Christian LAGRANGE, Arnold BAC, Liliane GAUDUBOIS, Patrick BILLOUET, Patrick CARROUER, Lucie FERRANDON, Richard LE PONTOIS, Lisa YAHIAOUI, Gaëlle GIFFARD, Martin DOUXAMI, Delphine PUIPIER, Simon BERNSTEIN, Brigitte BERCERON, Bénédicte BARBET, Jimmy VIVANTE, Bruno ZILBERG, Frédérique SARRE, Hélène BERTHOUMIEUX, Vincent DURAND.

formant la majorité des Membres en exercice.

ABSENTS EXCUSES ET REPRESENTES :

Madeline DA SILVA par Guillaume LAFEUILLE, Malika DJERBOUA par Nathalie BETEMPS, Lionel PRIMAULT par Sander CISINSKI, Sonia ANGEL par Richard LE PONTOIS, Isabelle DELORD par Christophe PAQUIS, Johanna BERREBI par Valérie LEBAS, Mathias GOLDBERG par Patrick CARROUER.

ABSENT : Aucun

SECRETAIRE : Lionel PRIMAULT

CONSEIL MUNICIPAL DU 8 DECEMBRE 2021**OBJET : TARIFS POUR LES CLASSES DE DECOUVERTE, SEJOURS ET NUTEES****LE CONSEIL,**

Sur proposition de Monsieur le Maire,

VU le code général des collectivités territoriales,**VU** la délibération n°D92-21 du 30 juin 2021 approuvant les tarifs des activités péri et extrascolaires pour l'année scolaire 2021-2022,**CONSIDERANT CE QUI SUIT :**

La mise à jour des tarifs des activités péri et extrascolaires votée en Conseil municipal du 30 juin 2021

La déclinaison de ces tarifs en 15 tranches de quotient familial pour plus d'équité et de progressivité

La nécessité de mettre en cohérence les participations familiales aux classes de découverte, séjours et nuitées en cohérence avec cette déclinaison du quotient familial en 15 tranches

Les classes de découverte sont un projet pédagogique collectif à l'initiative de l'enseignant.e, et afin que la question financière soit le moins possible un frein au départ, un tarif plafond est fixé pour les classes de découverte.

VU le budget communal,**VU** l'avis de la Commission compétente**VU** le rapport du représentant légal,**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ****ARTICLE 1 : FIXE** les participations familiales **aux classes de découverte** comme suit :

Quotient familial	Nouveaux Tarifs Classes de découverte % du coût net / enfant
Tranche 1 : 0 à 64,99	5%
Tranche 2 : 65 à 154,99	7%
Tranche 3 : 155 à 211,99	10,5%
Tranche 4 : 212 à 265,99	14%
Tranche 5 : 266 à 311,99	17,5%
Tranche 6 : 312 à 364,99	21%
Tranche 7 : 365 à 421,99	25%
Tranche 8 : 422 à 489,99	29%
Tranche 9 : 490 à 569,99	33%
Tranche 10 : 570 à 654,99	37%
Tranche 11 : 655 à 779,99	41,5%
Tranche 12 : 780 à 979,99	46%
Tranche 13 : 980 à 1209,99	51%
Tranche 14 : 1210 à 2249,99	53%
Tranche 15 : > 2250	55%
EXTERIEURS	55%

DIT que la participation familiale à la classe de découverte sera limitée par un **prix plafond fixé à 400 € par enfant.**

ARTICLE 2 : FIXE les participations familiales **aux séjours** comme suit :

Quotient familial	Nouveaux Tarifs Séjours % du coût net / enfant
Tranche 1 : 0 à 64,99	10%
Tranche 2 : 65 à 154,99	14%
Tranche 3 : 155 à 211,99	18%
Tranche 4 : 212 à 265,99	22%
Tranche 5 : 266 à 311,99	26%
Tranche 6 : 312 à 364,99	31%
Tranche 7 : 365 à 421,99	36%
Tranche 8 : 422 à 489,99	41%
Tranche 9 : 490 à 569,99	46%
Tranche 10 : 570 à 654,99	51%
Tranche 11 : 655 à 779,99	57%
Tranche 12 : 780 à 979,99	63%
Tranche 13 : 980 à 1209,99	69%
Tranche 14 : 1210 à 2249,99	75%
Tranche 15 : > 2250	80%
EXTERIEURS	100%

ARTICLE 3 : FIXE les tarifs des nuitées aux centre de loisirs comme suit :

NUITEES

Quotient familial	Nouveaux tarifs Nuitée Prix unitaire
Tranche 1 : 0 à 64,99	0,60 €
Tranche 2 : 65 à 154,99	0,80 €
Tranche 3 : 155 à 211,99	1,00 €
Tranche 4 : 212 à 265,99	1,80 €
Tranche 5 : 266 à 311,99	2,00 €
Tranche 6 : 312 à 364,99	2,50 €
Tranche 7 : 365 à 421,99	3,00 €

Tranche 8 : 422 à 489,99	3,50 €
Tranche 9 : 490 à 569,99	4,00 €
Tranche 10 : 570 à 654,99	4,50 €
Tranche 11 : 655 à 779,99	5,00 €
Tranche 12 : 780 à 979,99	6,00 €
Tranche 13 : 980 à 1209,99	9,50 €
Tranche 14 : 1210 à 2249,99	10,50 €
Tranche 15 : > 2250	12,00 €
EXTERIEURS	18,00 €

ARTICLE 4 : APPLIQUE la tarification au quotient pour les ayants droit des usagers qui contribuent à l'éducation des enfants, et aux charges publiques de la Commune des Lilas, tels que les commerçants et les personnes imposées au foncier bâti et non-bâti.

ARTICLE 5 : DIT que cette tarification entrera en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2022

ARTICLE 6 : DIT que les recettes en résultant seront imputées sur le budget primitif de la ville.

ARTICLE 7 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de la Seine-Saint-Denis, Monsieur le Trésorier Municipal de la ville des Lilas, et affichée en Mairie.

Et ont signé au registre les membres présents,
Pour copie conforme

Le Maire des Lilas,

Lionel BENHAROUS



Délibération votée par :
Voix pour 35
Voix contre
Abstentions
NPPV

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

093-219300456-20211208-D143-21-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/12/2021

Certifiée exécutoire compte tenu :

- de sa transmission en Préfecture
- et de son affichage le 13 DEC. 2021
(pendant une durée continue de 2 mois)

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Montreuil, sis 7 rue Catherine Puig 93100 Montreuil, dans un délai de deux mois à compter de son affichage. Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessible par le site internet www.telerecours.fr.